● Première année. — N° 5. Le Numéro : 25 francs. Samedi 1er Août 1959 ●

JOURNAL OFFICIEL
DE LA
COMMUNAUTÉ

DÉBATS DU SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

ABONNEMENTS : Communauté : *Un an :* 500 fr. ; Etranger : 800 fr. — Changement d'adresse : 40 fr.
Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — C. C. P. 9063-13 Paris. — Tél. : LIT 27-91.

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 15 JUILLET 1959

COMPTE RENDU INTEGRAL — 6e SEANCE

Séance du Vendredi 31 Juillet 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 45).
2. — Excuses (p. 45).
3. — Candidatures aux commissions (p. 46).
4. — Communication de M. le Président de la Communauté (p. 46).
5. — Scrutins pour l'élection de membres d'assemblées européennes (p. 46)
Suspension et reprise de la séance.
6. — Election de trois délégués à l'assemblée parlementaire des Communautés européennes (p. 47).
7. — Election de deux délégués titulaires à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 47).
8. — Election de deux délégués suppléants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 47).
9. — Nomination des membres des commissions (p. 47).
10. — Dépôt d'une motion (p. 48).
11. — Clôture de la session (p. 48).
MM. Edmond Michelet, ministre chargé pour la Communauté du contrôle de la justice; le président.

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quatorze heures quarante-cinq minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 30 juillet 1959 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES

M. le président. MM. Jacques Chaban-Delmas, Jean Poudevigne, Roland Bru, Marcel Ibalico, Michel Kibanghou et Maurice Carrier s'excusent de ne pouvoir assister à la présente séance.

— 3 —

CANDIDATURES AUX COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des commissions générales.

J'informe le Sénat de la Communauté que les présidents des groupes et le délégué des sénateurs non inscrits ont remis à la présidence la liste des candidats établie conformément à la règle de proportionnalité.

Cette liste a été affichée.

En application de l'article 8 du règlement, elle sera ratifiée par le Sénat de la Communauté, si, à l'expiration d'un délai d'une heure à compter du présent avis, elle n'a fait l'objet d'aucune opposition portant sur le non-respect des règles de la proportionnelle et signée par un président de groupe ou par 30 sénateurs au moins.

D'autre part, le Sénat de la Communauté va être appelé à nommer les membres de la commission de recevabilité, prévue par l'article 21 du règlement.

Cette commission sera nommée selon la procédure utilisée pour la nomination des commissions générales.

La liste des candidats remise par les présidents des groupes et le délégué des sénateurs non inscrits a été affichée.

Elle sera ratifiée par le Sénat de la Communauté à l'expiration d'un délai d'une heure si elle n'a fait l'objet d'aucune opposition dans les conditions prévues par l'article 8 du règlement.

— 4 —

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la Communauté la lettre suivante:

« Paris, le 31 juillet 1959.

« Monsieur le président,

« Les modalités de désignation des membres français de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'assemblée unique des communautés européennes prévues par les lois n° 49-984 du 23 juillet 1949 et n° 58-239 du 8 mars 1958 ont été modifiées par décrets en date du 31 juillet 1959, afin de donner au Sénat de la Communauté la possibilité de participer à ces désignations.

« Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une ampliation de ces deux décrets et d'inviter le Sénat de la Communauté, conformément aux nouvelles dispositions, à désigner, d'une part, deux de ses membres pour siéger en qualité de titulaires à l'Assemblée consultative européenne, ainsi que deux en qualité de suppléants, et, d'autre part, trois de ses membres pour siéger à l'assemblée unique des communautés européennes.

« Il serait souhaitable que ces désignations puissent intervenir avant la clôture de la présente session du Sénat de la Communauté.

« Veuillez croire, monsieur le président, à mes sentiments de très haute considération.

« Signé: C. DE GAULLE. »

Voici le texte de ces deux décrets:

I. — Décret du 31 juillet 1959, relatif aux modalités de désignation des membres français de l'Assemblée unique des Communautés européennes.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution et notamment ses articles 34 et 37;

Vu la loi n° 58-239 du 8 mars 1958 concernant la désignation des membres français de l'Assemblée unique des Communautés européennes;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le Sénat de la Communauté désignera trois de ses membres pour occuper les sièges précédemment attribués dans l'Assemblée unique des Communautés européennes, respectivement à deux membres de l'Assemblée nationale et à un membre du Conseil de la République.

Les dispositions des articles 1er et 2 de la loi du 8 mars 1958 susvisée sont modifiés en ce qu'elles ont de contraire au présent décret.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
ministre des affaires étrangeres par interim,
PIERRE GUILLAUMAT.

II. — Décret du 31 juillet 1959, relatif aux modalités de désignation des membres français de l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe signé à Londres le 5 mai 1949.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution et notamment ses articles 34 et 37;

Vu la loi n° 49-984 du 23 juillet 1949 autorisant le Président de la République à ratifier le statut du Conseil de l'Europe, signé à Londres le 5 mai 1949, et fixant les modalités de désignation des représentants de la France à l'Assemblée consultative prévue par ce statut;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le Sénat de la Communauté désignera deux de ses membres qui occuperont les sièges précédemment attribués dans l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, respectivement à un membre de l'Assemblée nationale et à un membre du Conseil de la République représentant les anciens territoires d'outre-mer de la République ayant opté pour le statut d'Etat de la Communauté.

Les dispositions des articles 2 et 3 de la loi du 23 juillet 1949 susvisée sont modifiées en ce qu'elles ont de contraire au présent décret.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
ministre des affaires étrangères par interim,
PIERRE GUILLAUMAT.

— 5 —

SCRUTINS POUR L'ELECTION DE MEMBRES D'ASSEMBLEES EUROPEENNES

M. le président. Il va donc être procédé aux scrutins:

1° Pour l'élection de trois délégués à l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes;

2° Pour l'élection de deux membres titulaires de l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe;

3° Pour l'élection de deux membres suppléants de l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

Conformément à l'article 53 du règlement, ces élections vont avoir lieu simultanément, au scrutin secret, dans l'une des salles voisines de la salle des séances.

Je rappelle que, conformément aux lois du 23 juillet 1949 et du 8 mars 1958, la majorité absolue des votants est requise à tous les tours de scrutin.

Je prie M. Victor Sablé, secrétaire du Sénat de la Communauté, de bien vouloir présider les bureaux de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de douze scrutateurs titulaires et de six scrutateurs suppléants, qui se répartiront entre six tables pour opérer le dépouillement des scrutins.

(*Le tirage au sort a lieu.*)

M. le président. Le sort a désigné comme scrutateurs:

Première table: MM. Auguste-François Billiemaz, Bougourona Ouedraogo;

Deuxième table: MM. Jacques Bordeneuve, Léopold Morel;

Troisième table: MM. Robert Bouvard, Joseph Conombo;

Quatrième table: MM. Paul Guillon, Albert Liogier;

Cinquième table: MM. Jean Brajeux, André Jarrot;

Sixième table: MM. Martial Brousse, Jacques Ménard.

Comme scrutateurs suppléants: MM. Baréma Bocoum, Jean-Eric Bousch, Henri Caillemer, Giudicello Cortinchi, Georges Lamousse, Guy de la Vasselais.

J'indique qu'en ce qui concerne les trois sièges à pourvoir à l'assemblée unique des Communautés européennes quatre candidatures ont été déposées.

Ces quatre candidatures figureront par ordre alphabétique sur les bulletins mis à la disposition de nos collègues. Pour que leur vote soit valable, ceux-ci devront donc rayer le nom d'un des quatre candidats. Les bulletins comportant quatre noms devront être considérés comme nuls.

Les scrutins sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à seize heures trente-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 6 —

ELECTION DE TROIS DELEGUES A L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de trois délégués à l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes:

Nombre des votants	204
Majorité absolue des votants	103
Bulletins blancs ou nuls	22

Ont obtenu:

MM. Julien Ramizason, 166 voix. *(Applaudissements.)*
Jacques Vial, 123 voix. *(Applaudissements.)*
Edouard Corniglion-Molinier, 108 voix. *(Applaudisements.)*
Armand Josse, 79 voix.

MM. Julien Ramizason, Jacques Vial et Edouard Corniglion-Molinier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages des votants, je les proclame délégués à l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes.

— 7 —

ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de deux membres titulaires de l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

Nombre des votants	198
Majorité absolue des votants	100
Bulletins blancs ou nuls	9

Ont obtenu:

MM. Ousmane Socé Diop, 187 voix. *(Applaudissements.)*
Christophe Kalenzaga, 185 voix. *(Applaudissements.)*

MM. Ousmane Socé Diop et Christophe Kalenzaga ayant obtenu la majorité absolue des suffrages des votants, je les proclame membres titulaires de l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

— 8 —

ELECTION DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de deux membres suppléants de l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

Nombre des votants	200
Majorité absolue des votants	101
Bulletins blancs ou nuls	9

Ont obtenu:

MM. Etienne N'Gounio, 191 voix. *(Applaudissements.)*
Roland Bru, 174 voix. *(Applaudissements.)*
Divers, 1 voix.

MM. Etienne N'Gounio et Roland Bru ayant obtenu la majorité absolue des suffrages des votants, je les proclame membres suppléants de l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

— 9 —

NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS GENERALES ET DE LA COMMISSION DE RECEVABILITE

M. le président. Je rappelle au Sénat de la Communauté que la liste des candidats aux commissions générales et à la commission de recevabilité, établie par les présidents des groupes et le délégué des sénateurs non inscrits, a été affichée.

Le délai d'une heure prévu à l'article 8 du règlement est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition à cette liste.

En conséquence, la liste est ratifiée et je proclame membres:

— de la commission des affaires économiques:

MM. Ahmed Abdallah, Kosso Ali, Pierre Battesti, Belhabich Sliman, André Bessière, Pierre Bourgoin, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Georges Bresson, Chabi Mama, André Chandernagor, Etienne Dailly, Dandobi Mahamane, Jean-Paul David, Jean Deguise, Roger Devemy, Hammady Diallo, Sounkalo Djibo, Roger Dusseaulx, Pierre Gabelle, Hassan Gouled, Hassane Brahim, Roger Houdet, Jacques Hublot, Guy Jarrosson, Issa Kane, Michel Kauffmann, Michel Kibanghou, Henri Lafleur, Modeste Legouez, André Lemaire, François Levacher, Albert Liogier, Fernand Malé, Jacques Ménard, Merred Ali, Stanislas Migolet, Georges Monnet, Pierre de Montesquiou, Eugène Motte, Moulessehoul Abbès, Mustapha Menad, René Naud, Charles Naveau, Joseph Ouedraogo, Henri Parisot, Arsène Rakotovahiny, Jacob Rasitefanoelina, Victor Sablé, Sahnouni Brahim, Pierre de Sainte-Marie, Mamadou Sidibé, Charles Suran, Henri Trémolet de Villers, Jacques Vial.

— de la commission des affaires financières et du plan:

MM. Jacques Abelé, Pascal Arrighi, Jacques Baumel, Benacer Salah, Issa Boulama, Jean-Eric Bousch, Martial Brousse, André Burlot, Marcel Champeix, Adolphe Chauvin, Charles Colonna d'Anfriani, Guidicello Cortinchi, Yvon Coudé du Foresto, Pierre Courant, Ousmane Socé Diop, Henry Dorey, Marc Dounia, Jean Ducaud, Edgar Faure, Gaston Fourrier, Paul Gondjout, Henri Guissou, Pierre Hénault, François Japiot, Kaddari Djillali, Kane Cheikh Saad Bouh, Alain de Lacoste-Lareymondie, Georges Larché, Tony Larue, Francis Leenhardt, Gabriel Lozès, Paul Maradas Nado, André Maroselli Jacques Masteau, Geoffroy de Montalembert, Marcel Pellenc, Michel Peytel, Jean Poudevigne, Barthélémy Raminoson, Jacques Richard, Raphaël Saller, Roger Souchal, Jean-Louis Tinaud, Ludovic Tron, Philippe Yacé.

— de la commission de l'enseignement supérieur et des relations culturelles:

MM. Al Sid Boubakeur Hamza, Amadou Diadé Ba, Jean-Baptiste Biaggi, Jacques Bordeneuve, Mlle Bouabsa Kheira, MM. Jean Brajeux, Paul Coste-Floret, Louis Courroy, Francis-Marius Covi, Michel Diallo, Loubo Djessou, Michel Djidangar, René Dubois, Yves Estève, Georges Guéril, Georges Guille, Paul Guillon, Marcel Ibalico, Alfred Isautier, Georges Juskiewenski, Noma Kaka, Hervé Laudrin, Henri Longchambon, Pierre Mariotte, Robert Manson, Louis Martin, Jacques de Maupeou, François Mitterrand, Claude Mont, Jean Nayrou, Etienne N'Gounio, André Pigeot, Georges Portmann, Jacques Raphaël-Leygues, François-Xavier Ratsizafy, Raoul Rousseau, Léopold-Sédar Senghor, Douani Sere, Albert Sylla, Georges Thomas, Aldiouma Togo, Michel Tougouma, Alassane Touré, Louis Tsiazonangoly, Félix Viallet.

— de la commission de législation:

MM. Justin Ahomadegbe, Camille Alliali, Issaka Amadou, Mamadou Arimi, Paul Béchard, Charles Béraudier, Léon Boissier-Palun, Drissa Bomi, Jean Brière de l'Isle, Pierre Carous, Maurice Carrier, Maurice Charpentier, Souleymane Ould Cheikh Sidya, Antoine Courrière, André Diligent, Mohamed el Goni, Gaston Feuillard, Jacques Fourcade, Jean Foyer, Michel Habib-Deloncle, Mahamane Alassane Haïdara, Doutoum Ibrahim, Abcène Ioualalen, Armand Josse, Amadou Koné, Amadou Lamine Gueye, Eugène Lechat, Pascal Marchetti, Pierre Marcilhacy, René Moatti, Maurice Molinet, Rémy Montagne, Léopold Morel, Léon Motais de Narbonne, Bougouraoua Ouedraogo, Marc Pauzet, Jean Péridier, René Rakotobé, Ratsimamao Rafiringa, Paul Rekoro, Marcel Sammarcelli, François Schleiter, Maurice-René Simonnet, René Tomasini.

— de la commission des traités et accords internationaux et des problèmes de défense commune:

MM. Youssef Achour, Michel Ahouanmenou, Louis Attie Nader, Ouali Azem, Maurice Bayrou, Ahmed Bentchicou, le général Béthouart, André Bettencourt, Auguste-François Billiemaz, Hama Boubou, Henri Caillemer, Pierre de Chevigny, Joseph Conombo, Mamadou Coulibaly, Michel Crucis, Gaston Defferre, Gilbert Devèse, Idrissa Diarra, Claude Dumont, François-Valentin, Félix Gaillard, le général Jean Ganeval, Abel Goumba.

Lucien Grand, André Guillabert, Marc Lauriol, Jean Lecanuet, Max Lejeune, Marcel Lemaire, Jean-Marie Le Pen, Joël Le Theule, Ali Mallem, Roger Marcellin, Pierre Métayer, Jean-Baptiste Mockey, Guy Mollet, André Monteil, Marius Moutet, Gabriel Razafitrimo, Marcel Roclore, Maurice Schumann, Sidi el Mokhtar, Guy Taransaud, Jean-Robert Thomazo, André Valabrègue.

— de la commission des transports et télécommunications:

MM. Marcel Audy, Pierre Baudis, Joseph Beaujannot, Baréma Bocoum, Amédée Bouquerel, Roland Bru, Jacques Chaban-Delmas, Henri Claireaux, André Colin, Michel Colinet, Edouard Corniglion-Molinier, André Davoust, Vincent Delpuech, Ibrahima Diallo, René Djondang, Amadou Doucouré, Raymond Dronne, Roger Duchet, André Fosset, Pierre Garet, Lucien de Gracia, Eugène Jamain, André Jarrot, Christophe Kalenzaga, Louis Labrousse, Georges Lamousse, René-Georges Laurin, Guy de La Vasselais, Amadou Katkoré Maiga, François de Nicolay, Mme Célestine Ouezzin-Coulibaly, MM. Gaston Pams, Henri Paumelle, Salifou Boni Pedro, Maurice Pic, Roger Pinoteau, André Plait, René Plazanet, Henri Prêtre, Julien Ramizason, René Regaudie, Dominique-Marie Renucci, Arthur Richards, Pierre Ruais, Georges Santoni, Seydou Traoré, Fernand Verdeille, Pierre Vidal.

— de la commission de recevabilité:

MM. Achour Youssef, Camille Alliali, Pascal Arrighi, Léon Boissier-Palun, Antoine Courrière, Gaston Defferre, Idrissa Diarra, André Diligent, Jean Foyer, Marcel Ibalico, Alain de Lacoste-Lareymondie, Marc Lauriol, François Mitterrand, Geoffroy de Montalembert, Jean-Louis Tinaud.

Les commissions générales qui viennent d'être nommées sont convoquées pour se constituer dans un quart d'heure.

D'autre part, la commission de recevabilité se réunira pour se constituer dans trois quarts d'heure.

— 10 —

DEPOT D'UNE MOTION

M. le président. J'ai reçu de M. Gaston Defferre et des membres du groupe de la démocratie socialiste de la Communauté une motion tendant à inviter le conseil exécutif de la Communauté à demander au Gouvernement de la République française d'organiser les prochaines sessions du Sénat de la Communauté dans un local autre que l'un des palais abritant les assemblées parlementaires de la République française.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 6, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de législation et des lois constitutionnelles. (*Assentiment.*)

— 11 —

CLOTURE DE LA SESSION

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé, pour la Communauté, du contrôle de la justice.

M. Edmond Michelet, *ministre chargé, pour la Communauté, du contrôle de la justice.* Mesdames, messieurs, M. le Président de la Communauté m'a demandé de vous faire part de la communication suivante:

« Le Président de la Communauté,

« Vu la Constitution, et notamment son titre XII;

« Vu l'ordonnance n° 58-1255 du 19 décembre 1958, portant loi organique sur le Sénat de la Communauté, et notamment son article 8;

« Vu l'ordonnance n° 58-1254 du 19 décembre 1958, portant loi organique sur le conseil exécutif de la Communauté, et notamment son article 5;

« Vu la décision n° 59-77 du 8 juillet 1959, portant convocation du Sénat de la Communauté;

Décide:

« La clôture de la session ordinaire du Sénat de la Communauté est fixée au vendredi 31 juillet 1959.

« Fait à Paris, le 31 juillet 1959.

« Signé: C. DE GAULLE. »

M. le président. Acte est donné de la communication dont vous venez d'entendre la lecture.

Mes chers collègues, avant de clore la session, vous me permettrez, sans prononcer d'allocution, d'abord de vous remercier et de remercier tous ceux qui, depuis le début de cette session, ont travaillé avec tant d'assiduité, de fermeté et de patience pour mettre au point ce Sénat de la Communauté au cours de sa première session.

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me porter à ce fauteuil, j'ai remercié en votre nom notamment notre doyen.

Dans le discours que j'ai prononcé mardi dernier, j'ai essayé de définir le rôle de notre assemblée, et, m'a-t-il semblé, les propos que j'ai tenus ont eu votre adhésion.

Je ne prononcerai pas de discours de clôture; ce ne serait pas de saison, mais, m'adressant plus particulièrement à nos collègues représentant les Républiques d'outre-mer, laissez-moi vous dire la joie que nous avons eue pendant ces quelques jours à voir tant de cohésion, tant d'entente — peut-être pourrais-je même prononcer déjà le mot d'amitié — dans les rapports qui ont existé entre vous, non seulement dans l'hémicycle mais aussi dans les salles de conférences ou dans les rencontres que les uns ou les autres nous avons pu avoir depuis le 15 juillet. Je veux y voir un excellent départ pour notre assemblée.

Vous qui reviendrez dans les Républiques d'outre-mer, et vous qui faites partie de la République française et qui reviendrez dans les départements ou dans les territoires d'outre-mer, vous emporterez, je l'espère, mieux que l'impression, la conviction que le Sénat de la Communauté est bien ce grand rassemblement que la nation française a voulu, fondé sur la compréhension, sur l'amitié — je répète le mot — sur la fraternité.

Notre prochaine session, qui nous permettra d'aborder les problèmes que le Président de la Communauté soumettra à nos délibérations, confirmera davantage encore cette impression. Partez la conscience tranquille, pleins de foi et, je l'espère, pleins d'enthousiasme! (*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*)

Personne ne demande la parole?...

Je déclare la session close.

La séance est levée.

(*La séance est levée à seize heures quarante-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie,
HENRY FLEURY.

Assemblées européennes.

Dans sa séance du vendredi 31 juillet 1959, le Sénat de la Communauté a élu:

1° MM. Julien Ramizason, Jacques Vial et Edouard Corniglion-Molinier délégués à l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes;

2° MM. Ousmane Socé Diop et Christophe Kalenzaga membres titulaires de l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe;

3° MM. Etienne N'Gounio et Roland Bru membres suppléants de l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 30 juillet 1959.

Page 22, 2e colonne, à partir de:

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?...

Remplacer la fin de la rubrique par le texte suivant:

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?...

La discussion générale est close.

Je donne lecture du premier projet de résolution.

« Art. 1er. — Le budget du Sénat de la Communauté, proposé pour l'exercice 1959, est fixé à la somme de cent cinquante-sept millions deux cent soixante-dix mille francs. »

« Art. 2. — Ce budget est réparti conformément à l'Etat annexé. »

Je mets aux voix le premier projet de résolution.

(*Le Sénat de la Communauté a adopté.*)

M. le président. Je donne lecture du deuxième projet de résolution:

« Art. 1er. — Le budget du Sénat de la Communauté, proposé pour l'exercice 1960, est fixé à la somme de trois cent quatorze millions cinq cent quarante mille francs, soit trois millions cent quarante-cinq mille quatre cents nouveaux francs. »

« Art. 2. — Ce budget est réparti conformément à l'état annexé. »

Je mets aux voix le deuxième projet de résolution.

(*Le Sénat de la Communauté a adopté.*)

M. le président. Les deux résolutions vont être transmises au Président de la Communauté en vue d'être soumises au Conseil exécutif de la Communauté.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.